

BILAN DES PLAINTES

PLAINTES DÉPOSÉES À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tel que précisé dans le rapport annuel 2009 du Transporteur, cinq plaintes ont été déposées à la Régie de l'énergie (« Régie ») par Newfoundland and Labrador Hydro (NLH) au cours de l'année 2008. L'une d'entre elles a cessé d'être examinée par la Régie suite à sa décision D-2009-025 du 18 mars 2009 et les quatre autres plaintes ont fait l'objet d'une audience tenue par la Régie en janvier et février 2010. Une de ces plaintes a été retirée par NLH en cours d'audience.

Les trois plaintes restantes ont été rejetées par la Régie dans sa décision D-2010-053 du 11 mai 2010. En date du 9 juin 2010, NLH a déposé à la Régie une requête en révision de cette décision. Cette requête en révision a fait l'objet d'une audience tenue en novembre 2010 et a été rejetée par la Régie dans sa décision D-2011-040 du 6 avril 2011. En date du 6 mai 2011, NLH a déposé à la Cour supérieure une requête en révision judiciaire de ces deux décisions rendues par la Régie.

Par ailleurs, au cours de l'année 2010, deux plaintes relatives aux activités du Transporteur ont été déposées à la Régie par Énergie Brookfield Marketing Inc. (« EBMI »)¹. Ces plaintes ont fait l'objet d'une audience tenue par la Régie en septembre 2010. Dans sa décision D-2010-160 du 20 décembre 2010, la Régie a accueilli ces deux plaintes d'EBMI.

¹ Désormais désignée Énergie Brookfield Marketing s.e.c. («EBM»)